

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

TOME II.

SAMEDI, 11 JUIN, 1881.

23.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

La province de Québec fut divisée en deux provinces séparées, le Haut-Canada et le Bas-Canada, conformément à l'acte constitutionnel, par un ordre du roi en conseil, daté du mois d'Août 1791, et cette division fut annoncée, dans le mois de Novembre suivant, par une proclamation du lieutenant-gouverneur Alured CLARKE. Les provinces sont séparées conformément à la ligne de division suivante: "A commencer à une borne de pierre sur le bord septentrional du lac St. François, à la baie ouest de la Pointe au Bodet, dans la limite entre la juridiction (ou *township*), de Lancaster et la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, courant le long de la dite limite dans la direction de nord trente-quatre degrés ouest, jusqu'à l'angle le plus occidental de la dite seigneurie de la Nouvelle Longueuil, de là le long de la borne nord-ouest de la seigneurie de Vaudreuil, courant nord vingt-cinq degrés est, jusqu'à ce qu'elle tombe sur la rivière des Outaouais, pour monter la dite rivière jusqu'au lac Témiskaming, et du haut du dit lac par une ligne tirée vrai nord, jusqu'à ce qu'elle touche la ligne frontière de la Baie d'Hudson, renfermant tout le territoire à l'ouest et au sud de la dite ligne jusqu'à l'étendue la plus reculée du pays vulgairement appelé ou connu sous le nom de Canada."

Par la même proclamation, le commencement du nouvel acte constitutionnel dans les provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada respectivement est fixé au 26 Décembre 1791.

Dès le 23, les principaux citoyens de la capitale s'assemblèrent, pour aviser au moyen de célébrer d'une manière convenable le commencement de cette ère nouvelle pour le Canada. Le 26, plus de cent soixante citoyens se réunirent dans un des cafés de la haute ville, pour célébrer par un banquet, le premier jour de la constitution du Canada: on y porta entre autres sautés les suivantes:

La liberté de la presse;

Que la nouvelle constitution déclare la volonté et assure le bonheur du peuple;

TOME II. N^o. 23.

45

Que toutes les distinctions civiles parmi les hommes soient fondées sur l'utilité publique ;

Que la nation britannique soit unie pour toujours avec toutes les nations libres pour répandre la liberté et le bonheur dans tout le genre humain.

Le même jour un nombre de citoyens respectables se réunit à la basse ville, *pour célébrer le commencement de la nouvelle constitution*. Comme chez leurs concitoyens de la haute ville, la satisfaction régna pendant toute la soirée, et tous donnèrent des marques de la joie sincère que leur causait l'événement qu'ils célébraient. Parmi les santés, on doit remarquer les suivantes :

La constitution britannique ;

La révolution de France et la vraie liberté dans tout l'univers ;

Liberté de conscience ;

Puisse la distinction d'anciens et nouveaux sujets être ensevelie dans l'oubli, et la dénomination de sujets canadiens exister à toujours.

Que la liberté s'étende jusqu'à la Baie d'Hudson.

Il y eut le soir une illumination générale.

Le générale Clarke demeura lieutenant gouverneur du Bas-Canada ; le colonel SIMCOE fut nommé lieutenant gouverneur du Haut-Canada. L'ancien conseil législatif cessa d'exister : le nouveau fut composé des honorables Messieurs suivants : WILLIAM SMITH, J. G. CHAUSSEGROS DE LERY, Hugh FINLAY, PICOTE DE BELLESTRE, Thomas DUNN, Paul ROCH DE ST. OURS, Edward HARRISON, François BABY, John COLLINS, Joseph DE LONGUEIL, Adam MABANE, Charles DE LANAUDIERE, George POWNALL, R. A. de BOUCHERVILLE, John FRASER, et sir John JOHNSON.

Les membres du conseil exécutif furent : les honorables, W. Smith, P. R. de St. Ours, H. Finlay, F. Baby, T. Dunn, J. de Longueil, A. Mabane, et Pierre PANET.

Une autre proclamation du lieutenant gouverneur Clarke, datée du mois de Février 1792, a rapport à la concession des terres incultes de la couronne. D'après cette proclamation et conformément à la teneur de l'acte impérial de 1791, qui révoque en partie celui de 1774, " les terres de la couronne, qui seront concédées, seront partie d'une juridiction (*township*) ; si la juridiction est dans l'intérieur des terres, elle sera de dix milles sur dix, ou de cent mille quarrés, et si elle se trouve sur des eaux navigables, elle aura neuf milles de front sur douze de profondeur, ou cent huit milles en superficie, et elles seront mesurées et marquées par l'arpenteur général de la province ou son député.

“ On ne concédera des terres dans une juridiction, qu'après qu'il en aura été réservé et laissé à part un septième pour l'entretien d'un clergé protestant, et un autre septième pour la disposition future de la couronne.

“ On ne concédera à qui que ce soit aucun lot pour ferme qui contiendra plus de deux cents acres : cependant il sera loisible au gouverneur, au lieut. gouverneur ou à l'administrateur du gouvernement, de concéder à toute personne quelconque telle plus ample quantité de terre qu'elle désirera, n'excédant pas mille acres en sus de celle qui peut lui avoir été concédée antérieurement.

“ Toute personne qui demandera des terres fera connaître qu'elle est en état de les cultiver et améliorer, et outre les sermens usités, souscrira la déclaration suivante : ‘ Je déclare et promets que je soutiendrai et défendrai de tout mon pouvoir l'autorité du roi en son parlement comme la législature suprême de cette province.’

“ Les demandes pour concessions de terres doivent se faire au gouverneur, lieutenant gouverneur ou administrateur du gouvernement. Les actes de concession réserveront à la couronne les charbons de terre, les mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'étain et de plomb, et des bois de construction pour la marine royale. Les concessionnaires n'auront rien à payer que les honoraires des officiers concernés dans la passation et l'enregistrement des patentes, d'après un tarif établi par le gouvernement, et affiché dans les bureaux du greffier du conseil exécutif, de l'arpenteur général et du secrétaire de la province.

“ Les deux septièmes réservés pour la disposition future de la couronne et pour le maintien d'un clergé protestant ne seront pas des étendues de terre divisées, chacune d'une septième partie de la juridiction, mais tels lots ou fermes qui, dans le rapport de l'arpenteur général, seront désignés comme laissés à part pour ces effets parmi les autres lots ou fermes dont la juridiction se composera.”

Le gouverneur (Dorchester) avait recommandé que les réserves de la couronne et du clergé consistassent en juridictions, ou *townships*, distincts, ou en parties contiguës de *townships* ; mais les ministres rejetèrent ce plan, par la raison que des réserves ainsi situées seraient moins avantageuses à la couronne et au clergé que si elles étaient divisées en plus petites portions et entremêlées avec les terres concédées aux particuliers. “ Il est beaucoup à regretter, dit M. Smith, que le plan du gouverneur n'ait pas été adopté ; car l'établissement des terres incultes a été considérablement retardé, par l'adhésion à un système si défavorable à la population et à l'avancement de la province.”

Un autre obstacle à l'augmentation de la population de la

province, ce furent les grandes étendues de terre que des particuliers, employés du gouvernement, eurent l'adresse de se faire concéder, ou plutôt peut-être, l'impudeur de se donner à eux-mêmes, sans autre dessein que celui de les laisser en friche pour les vendre, quand elles auraient acquis plus de valeur, par le défrichement des terres voisines, et l'ouverture de chemins dans les environs.

En vertu de la dernière clause de l'acte constitutionnel, le lieutenant gouverneur et le conseil exécutif firent les ordonnances temporaires, "Concernant les causes en appel à la cour du gouverneur et du conseil exécutif;—" "Pour faciliter la production des preuves verbales dans les causes civiles, et" "Pour suspendre les sessions de la cour du banc du roi à Montréal, et faciliter les procédures dans les causes en appel."

(A Continuer.)

NOMS VULGAIRES, POPULAIRES ET SCIENTIFIQUES DE
QUELQUES PLANTES REMARQUABLES DU CANADA.

- Absynthe (grande); *Wormwood, Absynthium, Artemisia.*
 Aconit; *Wolf's bane, Aconitum.*
 Aigremoine; *Liver wort, Agrimonia.*
 Ail des bois; *Allium canadense.*
 Amarante blanche; *Cock's comb, Amaranthus albus.*
 Anémone; *Wind flower, Anemone;* à feuilles d'aconit, *aconitifolia.*
 Angélique (belle); *Angelica triquinata.*
 Cerfeuil des bois; *Chærophyllyum canadense.*
 Colombine sauvage, rouge; *Aquilegia canadensis.*
 Coudrier, ou Noisetier; *Hazel nut, Corylus.*
 Cornouillier; *Canadian Dogwood, Cornus canadensis.*
 _____; *Judas wood, Red bud, Cercis canadensis.*
 Epine-vinette; *Barberry-tree, Berberis.*
 Erable oncé; *Acer striatum;* à sucre, *saccharinum.*
 Groseillier des bois; *Grossularia canadensis.*
 (Herbe à chaux); *Lime grass, Elymus.*
 Herbe aux poux; *Louse wort, Pedicularis.*
 (Herbe St. Jean); *St. John wort, Hypericum Canadense.*
 Lys du Canada; *Lilium canadense.*
 Marguerite des prés; *Bellis sylvestris;* grande, *major.*
 Mouron; *Pimpernel, Chickweed, Anagallis.*
 Pied d'Alouette; *Larkspur, Delphinium.*
 Prunellier, Epine noire; *Prunus sylvestris.*
 Riz sauvage (folle avoine); *Zizania.*

Roseau à quenouille : *Arundo donax*.
 Rosier sauvage ; *Cistus canadensis*.
 Sabot de la Vierge ; *Cypripedium, Calceolus marianus*.
 Sang-dragon ; *Blood root, Sanguinaria canadensis*.
 Sapinette ; *Hemlock spruce, Abies canadensis*.
 Sureau noir ; *Sambucus fructu nigro* ; blanc ; *fructu albo*.
 Tabac sternutatoire ; *Kalmia*.
 Tilleul du Canada, Bois-blanc ; *Basswood, Tilia canadensis*.

CHAISE ACOUSTIQUE.—L'acoustique, sous le rapport de la pratique, a été beaucoup négligée dans ce pays, ou plutôt partout dans les temps modernes. Les anciens paraissent avoir été plus instruits des principes du son, et les avoir appliqués à des fins plus utiles que nous ne le faisons présentement. Car l'histoire nous apprend que DÈMYs, tyran de Syracuse, avait fait creuser dans le roc une caverne en la forme d'une oreille humaine, (la plus propre sans doute à la réception et à la transmission des sons,) dans laquelle il renfermait ses prisonniers d'état, et au moyen de tubes allant de cette caverne à sa chambre, il pouvait les entendre, lors même qu'ils parlaient à voix basse, et être ainsi instruit de leurs desseins. Cette idée nous semblait avoir été perdue de vue, lorsque nous avons été agréablement surpris, en apprenant que Mr. CURTIS, le célèbre auriste, avait inventé une chaise avec un tuyau et des tubes acoustiques, à peu près sur le principe de la *Fille Invisible*, pour l'avantage des sourds et des personnes chez qui l'âge a affaibli le sens de l'ouïe, lesquelles, assises dans cette chaise, dans leurs momens de loisir, peuvent entendre la conversation ou une lecture faite même à voix basse, dans une partie quelconque de la chambre. Au moyen de tuyaux, une personne parlant à voix basse, dans une autre chambre, même éloignée, peut être facilement entendue de celle qui est assise dans la chaise acoustique de Mr. Curtis. Nous nous y sommes assis nous-mêmes, et nous avons été étonnés de la facilité avec laquelle nous distinguons les voix de ceux qui conversaient sur un ton peu élevé, ainsi que le son d'une petite boîte musicale placée dans une chambre séparée par un salon de celle où est la chaise acoustique, mais qui nous semblait être sur la table même que nous avions devant nous. En un mot, nous regardons cette invention comme une des applications les plus ingénieuses des principes de l'acoustique qui soient parvenues à notre connaissance.—*Journal Anglais*.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES.—F. Madden, écuyer, a lu un papier, qui était une traduction de la relation du voyage d'un grand d'Espagne, le duc de Nagera, en Angleterre, en

1543-4, écrite par son secrétaire. Cette relation contient une description détaillée de toutes les villes de Flandres et d'Angleterre par où le duc passa pour se rendre à Londres, et elle nous apprend qu'il ne put se rendre à Douvres par terre, à cause de la situation insulaire de l'Angleterre. L'auteur fait une description brillante de Londres, du château (de la Tour) et du palais du roi. Mais il se montre indigné de n'avoir pas été admis avec son maître en la présence du roi, et en conséquence il dit tout le mal qu'il peut de sa majesté. Il eut pourtant l'honneur d'être présenté à la reine et de lui baiser la main. Il lui demanda la permission de *saluer* la main de la princesse Marie, mais sa majesté ne voulut pas la lui accorder. Elle lui dit pourtant qu'il pouvait lui baiser les lèvres, et l'heureux secrétaire dit qu'il baisa la princesse Marie et toutes les dames de la cour. En décrivant la Tour, il dit qu'il a vu, outre quatre grands lions, sept gros ours, qu'on amenait tous les jours dans un enclos, attachés à une longue corde, où on lâchait contre eux de grands et forts chiens; ce qui procurait beaucoup d'amusement; et qu'on y introduisait aussi un bidet avec un singe, attaché sur son dos, lequel ruait et se cabrait parmi les chiens, tandis que le singe effrayé se tenait fortement à ses oreilles. Tels étaient les divertissemens de nos ancêtres!—*Journal Anglais.*

LA PRESSE ESPAGNOLE.—Des Anglais auront de la peine à croire que le peu de mots qui suivent contiennent une notice exacte et complète de la presse publique dans une des capitales de l'Europe, au dix-neuvième siècle. Le *Diario* se publie tous les jours, comme son titre l'indique. C'est un petit in-quarto, dont une bonne partie est remplie par les noms des saints qui ont leur fête ce jour là; tels que *San Pedro Apostel y Martin, San Isidoro, Labrador, ou Santa Maria de la Cabeza*. Ensuite viennent la liste, &c. des églises où il doit y avoir des messes, et des troupes qui doivent être de garde au palais, aux portes et au théâtre. Les avissemens du commerce nous disent ensuite où l'on peut acheter des jambons de Bayonne et du beurre de Flandres; puis nous donnent la liste des charriots qui prennent des carcans et des passagers pour Valence, Séville, ou la Corogne, et le nom et la demeure des nourrices arrivées des Asturies avec du lait, &c. La *Gaceta* s'imprime trois fois par semaine, à l'imprimerie royale, sur une feuille de la grandeur ordinaire du papier à écrire. Elle commence ordinairement par un exposé de la santé et des occupations des membres de la famille royale, et donne après quelques extraits des journaux étrangers rédigés pour le méridien de Madrid; puis la liste des bons des créanciers de l'état pour qui le tour est venu

d'être payés par la *Caja de amortizacion*, avec la républication de quelque ancien statut condamnant ceux qui négligent de payer leurs dîmes à la peine de la bastonnade, ou quelque édit contre les francs-maçons, les dévouant à toutes les peines temporelles et spirituelles que le trône et l'autel peuvent infliger. *Séjour d'une année d'un jeune Américain en Espagne.*

LE GÉNÉRAL EN CHEF POLONAIS.—Le général Jean Skrzynecki naquit dans la Galicie en 1787, et fit ses études à Leopold. Lorsque les armées françaises entrèrent en Pologne en 1806, Skrzynecki, alors âgé de 19 ans, laissa la maison de son père, et s'enrôla dans le premier régiment d'infanterie, commandé par le colonel Casimir Molachowski, maintenant général de division, qui s'est couvert dernièrement de tant de gloire. A l'ouverture de la campagne mémorable de 1809, dans le grand-duché de Varsovie, sous le prince Joseph Poniatowski, Skrzynecki fut élevé au grade de capitaine dans le 16^{ème} régiment, alors formé par le prince Constantin Czartoriski. Dans la campagne de Moscou en 1812, il fut nommé chef de bataillon, et en 1813 et 1814, il donna des preuves répétées de ses talens et de son intrépidité. Ce fut dans le carré de son bataillon que Napoléon se mit à couvert à Arcis-sur-Aube, lorsque les régimens de la jeune garde furent repoussés. Les soldats polonais remirent le précieux dépôt au corps français qui arriva peu après, et Skrzynecki, chargeant l'ennemi sous les yeux de l'empereur, le repoussa avec une perte considérable. Nommé chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre militaire de Pologne, Skrzynecki retourna dans son pays avec le reste des troupes polonaises, et obtint le commandement du 8^{ème} régiment, dans la seconde brigade du général Ignacio Blumer, le même qui reçut dix-huit balles dans le corps, dans la nuit du 28 Novembre. Skrzynecki s'est distingué en plusieurs occasions, depuis le commencement de la présente campagne, et sa conduite brillante dans les grandes batailles de Février l'a élevé au plus haut grade où un militaire puisse prétendre.—*Lettre de Varsovie.*

La lettre suivante, datée de Varsovie, 10 Avril, a été écrite par un simple hulan volontaire, à des amis de Paris.

“ Quittez vos habits de deuil ; l'avant-garde de la civilisation européenne n'est pas encore détruite : le 3 Avril, tandis que l'église, célébrant la résurrection du Sauveur, entonnait le grand *alleluia*, l'armée polonaise, comme celle du Turc, fléchissait les genoux dans la boue, pour remercier Dieu de quatre journées de victoires, et mêlait au bruit des cloches de Pâques, le tonnerre de ses canons, appelant le maréchal

Diebitzch à venir venger la défaite de ses deux lieutenants.
 “ Vous voyez que quand la majorité de vos ministres fait un cours de peur et d'humilité, nos généraux et nos troupes en font faire un de stratégie à l'aigle des Balkans.

“ On donne ici pour certain que la révolution s'est étendue jusqu'à Wilna, où le gouverneur Korsakow a été fait prisonnier, ainsi que la garnison ; qu'on y a établi un gouvernement provisoire sous la présidence du comte Plater, et qu'on a publié une proclamation qui reconnaît comme confédérées et adhérentes à la révolution du royaume, non seulement les provinces arrachées en 1772 et en 1794, mais encore les gouvernemens de Smolensk et de Kiow, jadis soumis à la Pologne. Il faut convenir que notre équivoque ami Sebastiani nous a servis en envoyant à St. Petersbourg un homme d'un caractère nul ; si c'eût été un homme ferme, il en eût imposé à l'empereur Nicolas, et il eût fallu nous en tenir à nos huit palatinats, dès qu'on eût renoncé à nous rouler sous les canons.”

LA CHAPELLE DE GUILLAUME TELL :

Ode ou Chanson nouvelle, par Mr. A. BE'TOURNÉ.

À LA fête du jour la cloche nous appelle ;
 A pareil jour GESLER fut jugé dans les cieus !
 Allons orner de fleurs la modeste chapelle
 Consacrée au vengeur par nos libres yeux.

Si nous foulons en paix ces côteaux, ces rivages,
 Si nos champs sont à nous, honneur au noble TELL !
 Avec un saint respect portons lui nos hommages,
 Et que son nom fleurisse à jamais immortel.
 A la fête du jour, &c.

Tant que le souvenir de ses vertus antiques
 En ces lieux consacrés appellera nos pas,
 La liberté si chère aux cantons helvétiques
 Répandra ses bienfaits sur nos heureux climats.
 A la fête du jour, &c.

Voyez ! le lac est pur, et des flots de lumière
 Dorent nos pavillons qui flottent sur ces bords !
 On dirait que le ciel, que la nature entière,
 En ce jour solennel, partagent nos transports.
 A la fête du jour, &c.

Pologne.—La Gazette d'Etat de Prusse a publié les bulletins officiels des Russes. Tout ce dont ils osent se vanter, c'est d'avoir repoussé quelques attaques des Polonais, et d'avoir fait en une rencontre de deux à trois cents prisonniers. D'un autre côté, il paraît qu'il y avait de l'exagération dans les rapports favorables aux Polonais, surtout dans celui où il était dit qu'il s'était livré, vers le 15 avril, une bataille générale, où les Russes avaient été défaits avec la perte de 50,000 hommes, et que Diebitsch ne s'était sauvé qu'au moyen d'un déguisement. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que des avis de la même teneur à peu près de cette grande bataille, qui paraît ne s'être pas livrée, soient parvenus à Paris et à Londres par plusieurs voies différentes. Quoiqu'il en soit, les détails suivants, qui paraissent mieux fondés, peuvent compenser jusqu'à un certain point le *dé-sappointement* des amis de la liberté.

À peine le général Dwernicki avait-il passé le Bug, que ses premiers pas sur ce sol polonais furent marqués par le succès. Le 11, cinq pelotons du 2^{ème} régiment de lanciers et du 4^{ème} de chasseurs à cheval, faisant partie de son corps, rencontrèrent près de Povyck, le régiment entier de dragons de Chargopoloki, qui jouit d'une haute réputation dans l'armée russe. Notre détachement fondit sur ce régiment, le mit en déroute, lui prit cinq officiers, (parmi lesquels est le prince Obelenski,) 150 dragons, autant de chevaux, et plus de 200 carabines et autres armes. L'ennemi eut aussi un grand nombre de morts et de blessés, et finalement, les restes du régiment se dispersèrent dans les bois, et tombent continuellement entre nos mains. Notre attaque a été si inopinée et si impétueuse, que nous n'avons eu qu'un homme de blessé, qui est le capitaine Zajewski.

L'officier, Kaczkowski, qui nous a apporté cette nouvelle, l'a laissé le 16 à Horochaw, au moment où ses colonnes prenaient la direction de Dubno et de Krzeinieniec. Notre général rencontra à Chorachow des recrues de la Volhynie que les Russes conduisaient enchaînés. Il leur demanda quel était le crime pour lequel ils étaient ainsi enchaînés. Ils répondirent qu'ils n'avaient commis aucun crime, mais qu'on les conduisait ainsi pour joindre l'armée. Interrogez ces braves, répliqua le général Dwernicki, en leur montrant nos gens, et qu'ils vous apprennent si aucun d'eux a été traité d'une manière aussi cruelle : ils vous répondront qu'ils se sont tous hâtés de venir librement et pleins d'ardeur à la défense de la patrie ; et d'après l'ordre du général, nos chasseurs et nos lanciers brisèrent les chaînes de ces compatriotes ; ce qui offrit un spectacle touchant. Embrassez-vous les uns les autres, dit le général, vous êtes tous frères. Les larmes coulèrent, les cris de joie se

frent entendre, et les Volhyniens se mêlèrent parmi nos troupes. L'enthousiasme est général ; les contributions abondent, les habitans accourent de toutes parts armés et équipés.

L'entrée du général Dwernicki dans la Volhynie nous promet de grands avantages ; ce sera le signal de l'insurrection pour toutes les provinces polonaises annexées à la Russie. La Volhynie était le magasin de l'armée du maréchal, qui en avait déjà obtenu un grand approvisionnement de bled. Rien n'a résisté à l'entrée de notre général. On dit qu'il est maintenant à Dubno, et que dans sa route il a défait quelques détachemens de l'ennemi. Tout le monde s'arme ; déjà plusieurs escadrons sont prêts à marcher. On ne peut se faire une idée de l'enthousiasme des habitans qui, à chaque pas arrivent pour grossir les rangs de nos braves. Depuis cinquante ans, nos frères de la Samogitie, de la Volhynie, de la Podolie et de l'Ukraine, gémissent sous le poids de la servitude et d'une occupation ennemie. Dix-neuf se sont écoulés depuis que les habitans d'au-delà du Bug n'ont vu la lance polonaise. Dwernicki leur a montré de nouveau nos phalanges victorieuses portant le drapeau de la liberté."

Les journaux d'Angleterre reçus à Québec contiennent des nouvelles de Varsovie jusqu'au 24 Avril. Dans un combat livré entre Pelzce et Lublin, entre une division russe et une division polonaise, la première avait eu, di-aît-on, l'avantage. Cependant le *Courier* de Varsovie dit que l'armée russe se retirait, que le quartier général de Diebitzch était à Biala, et ses avant-postes à Terespol. Un autre journal dit que le général Uminski est entré dans Seidlec. La rive droite de la Vistule est entièrement libre, et les corps des généraux polonais Pac et Suranski avaient passé ce fleuve, et parcouraient les campagnes voisines pour en chasser l'ennemi.

BELGIQUE.—Le congrès national était convoqué pour la première semaine de mai. Le colonel Borremens, convaincu d'avoir excité une émeute à Bruxelles, a été condamné à cinq années d'emprisonnement et à la dégradation.

La diète d'Allemagne a consenti à différer d'un mois la question de l'occupation du Luxembourg, *en menaçant toutefois la Belgique de la faire occuper elle-même par les troupes de la confédération*, si alors elle ne donnait pas satisfaction ! Les Belges avaient fait quelques préparatifs pour attaquer la citadelle d'Anvers.

ITALIE.—L'état de l'Italie n'est pas celui de la tranquillité et de la sécurité ; car s'il faut ajouter foi aux derniers avis de Bologne, on s'attendait à une réaction ; mais considérant le

nombre des troupes autrichiennes prêtes à agir, le danger était plus imaginaire que réel. Comme mesure de précaution, de peur qu'une réaction ne fût tentée de la part des Italiens, les troupes autrichiennes se concentraient sur les bords du Pô. Le baron Geppert avait passé (repassé probablement) cette rivière le 18 avril.

Le comte de Saint-Aulaire a obtenu du Pape la promesse d'une amnistie générale pour tous ceux qui ont pris part aux derniers événements politiques, à l'exception des patriotes qui ont pris les armes contre le Saint-Père. Ces derniers seront punis, mais Sa Sainteté s'est engagée à ne laisser exécuter aucune sentence de mort.

Il a été découvert à Turin une conspiration pour mettre la couronne de Sardaigne sur la tête du duc de Modène, au moyen d'une insurrection militaire.

ESPAGNE.—Ce pays semble être menacé d'une convulsion. Si les actes décisifs des cours prévotales ont empêché que la mèche allumée n'atteignît la poudrière, et détourné ainsi pour un temps la catastrophe prête à se réaliser, c'est encore une chose ignorée. Nous savons pourtant qu'on a découvert un complot dont les ramifications étaient nombreuses et étendues. Un Français qui avait eu part au complot, et Don Malacuarto, qu'on supposait en être le chef, ont été arrêtés; et le libraire Migar, qui avait une imprimerie secrète dans sa cave, et chez qui l'on a trouvé une correspondance avec Malacuarto, les réfugiés, et le grand conseil européen de la Propagande, à Paris, a été jugé, condamné et exécuté.

PORTUGAL.—Il paraît que les Anglais n'ont pas moins souffert que les Français du despotisme de Don Miguel, et que ce dernier a fait au consul anglais la même réponse qu'il avait faite au consul français, savoir qu'il ne voulait point entrer dans des discussions diplomatiques avec un consul, qui n'était nommé que pour les affaires de commerce. On assure que les commandans des vaisseaux de guerre qui sont partis d'Angleterre avec des ordres scellés ont ordre de demander une satisfaction immédiate, et si elle est refusée, de bloquer Lisbonne. Don Miguel se trouve très offensé de ce que les consuls de France et d'Angleterre ne lui donnent que le titre de prince régent.

ANGLETERRE.—L'escadre de vaisseaux de ligne, qui s'appareille dans différents ports, a eu ordre de se réunir à Spithead. Cette escadre se composera du *Caledonia*, du *St. Vincent* et du *Prince Régent*, de 120 canons chacun, et du *Donnigall*, du *Tulacera*, du *Revenge* et du *Wellstey*, de 74. L'amiral Cochrington s'embarquera sur le *Caledonia*.

On assure que le cabinet d'Angleterre a demandé des explications aux deux ambassadeurs russe et prussien, à propos d'un traité qu'on disait avoir été signé par leurs souverains pour agir simultanément contre la Pologne, et que lord Palmerston les avait prévenus que, du moment que l'Angleterre serait informée authentiquement de l'existence d'un tel traité, elle prendrait le parti de la Pologne.

Aux dernières dates, 178 membres avaient été élus pour l'Angleterre et la principauté de Galles. Le parti ministériel, ou de la réforme, continuaient à gagner du terrain, malgré les efforts extraordinaires que faisaient les ennemis de la mesure. Le comté de Limerick, en Irlande, était en proie à des désordres semblables à ceux du comté de Clare.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.

La Société offre les prix suivants à tous ceux qui voudront concourir pour 1831.

1. Pour le meilleur essai sur la première colonisation du Bas-Canada, exposant le nombre, les qualités et occupations des premiers colons, et les circonstances qui ont accompagné leur établissement.

Cet essai doit contenir un aperçu de l'érection des différents forts, et mentionner dans quelles circonstances et pour quelles fins immédiates ils ont été érigés, si ce fut en vue de la guerre, du commerce, ou pour mettre les habitans à l'abri des incursions des aborigènes. Il doit aussi contenir un exposé du nombre, de l'état, et des relations politiques des différentes tribus sauvages avec lesquelles les premiers colons eurent des démêlés.—*Une médaille d'argent.*

2. Pour le meilleur aperçu historique et la meilleure description de la religion, du langage, des mœurs et des signes symboliques pour la communication des idées de l'une quelconque des tribus sauvages du Canada.—*Une médaille d'argent.*

3. Pour le meilleur traité sur la construction grammaticale d'une ou plusieurs des langues sauvages.—*Une médaille d'argent.*

4. La vie et le caractère de Champlain, le fondateur de Québec.—*Une médaille honoraire d'argent.*

5. Pour le plan raisonné d'éducation générale et permanente le plus propre à faire la prospérité du Bas-Canada, eu égard à ses circonstances actuelles.—*Une médaille d'argent.*

6. Pour le meilleur morceau de poésie descriptive, lyrique ou dramatique, dont le sujet sera tiré du Canada.—*Une médaille d'argent.*

7. Quelles parties de l'*Enéide* sont historiques, et ce poème jette-t-il quelque jour sur l'ancien état de l'Italie? — *Une médaille honoraire d'argent.*

8. Pour une peinture originale à l'huile, sur un sujet historique ou autre. — *Une médaille d'argent.*

9. Pour la copie d'une peinture à l'huile quelconque. — *Une médaille honoraire d'argent.*

10. Pour une peinture originale en miniature. — *Une médaille d'argent.*

11. Pour la copie d'une peinture en miniature. — *Une médaille honoraire d'argent.*

12. Pour un morceau de sculpture en marbre, en pierre ou en bois, étant un groupe, un buste ou un statue, le sujet historique ou fictice. — *Une médaille d'argent.*

13. Pour une planche de cuivre à estampes. — *Une médaille d'argent.*

14. Pour une impression lithographique. — *Une médaille honoraire d'argent.*

15. Pour un essai sur la météorologie du pays, particulièrement dans la vue d'expliquer la raison de la grande variation du thermomètre, et les effets qu'elle a, conjointement avec d'autres phénomènes météorologiques, sur la constitution du corps humain — *Une médaille d'argent.*

16. Sur les dépôts de minerais le long de la côte du St. Laurent, dans les limites de la province. — *Une médaille d'argent.*

17. Sur l'histoire naturelle du hareng, de l'ésturgeon, du maquereau, du saumon, de l'alose, ou de la tortue, trouvés dans les mers et les rivières de l'Amérique septentrionale. — *Une médaille d'argent.*

18. Pour la meilleure description de l'ichthyologie d'un ou de plusieurs des lacs qui se déchargent dans le St. Laurent. — *Une médaille d'argent.*

19. Pour le meilleur essai sur les plantes indigènes du Canada, applicables à la médecine ou à la teinture. — *Une médaille d'argent.*

20. À la personne qui communiquera à la Société la localité du charbon de terre dans la province du Bas Canada. — *Une médaille d'argent.*

21. Sur les meilleurs moyens d'encourager la culture du chanvre dans le Bas Canada. — *Une médaille d'argent.*

22. Sur les meilleurs moyens de disséminer la connaissance des perfectionnements en agriculture parmi les cultivateurs du Bas-Canada. — *Une médaille honoraire d'argent.*

23. Sur les pêcheries du fleuve et du golfe St. Laurent, et les meilleurs moyens de les encourager, de manière à étendre cette branche de commerce, et à fournir aux habitans des par-

tics intérieures de la province du poisson de mer frais.—*Une médaille d'argent.*

24. A la personne qui produira la plus grande quantité d'opium avec des pavots du crû de la province, un échantillon d'une once au moins devant être présenté à la Société.—*Une médaille-honoraire.*

25. A la personne qui produira la plus grande quantité d'huile pure et claire, avec les semences de la fleur de soleil, crûe dans cette province, un échantillon de pas moins de six gallons devant être présenté à la Société.—*Une médaille honoraire.*

26. A la personne qui, dans l'une quelconque des cinq années prochaines, et dans la province du Bas-Canada, aura cultivé la plus grande quantité de ciriers (*wax-plant*), *myrica cerifera*, le terrain ne devant pas être de moins d'une perche, et communiquera à la Société le mode de culture qu'elle aura employé, avec un échantillon.—*Une médaille d'argent.*

27. A la personne qui découvrira, dans les limites des provinces britanniques de l'Amérique Septentrionale, une carrière de pierres propres à la lithographie, égales à celles qui sont maintenant importées en Angleterre des pays étrangers.—*Une médaille d'argent.*

28. A la pers. une qui suggérera à la Société une amélioration de la méthode suivie présentement dans la manufacture de la potasse et de la perlasse, en lui fournissant des échantillons de la potasse et de la perlasse manufacturées avec telle amélioration.—*Une médaille d'argent.*

29. Pour le meilleur essai sur l'économie du bois de chauffage dans les maisons.—*Une médaille d'argent.*

30. Pour le meilleur essai sur les facilités que la neige et la basse température de l'hiver, dans ce pays, peuvent fournir aux arts et aux manufactures. Cet essai doit faire aussi mention de l'effet de la longue durée du froid et de la neige sur l'agriculture, la fertilité du sol, et la préservation des semences et des plantes qui sont pendant plusieurs mois couvertes de neige.—*Une médaille d'argent.*

31. Pour le meilleur essai (fondé sur des expériences pour cette fin) sur la vélocité du son, à différentes températures et directions du vent, au-dessus de la glace et de l'eau; les expériences devant être faites avec rapport à la hauteur du baromètre, du thermomètre, et de l'hygromètre.—*Une médaille d'argent.*

32. Pour le meilleur essai (fondé sur l'expérience) sur la congélation de l'eau sous une grande pression. Est-il possible d'empêcher la congélation par l'application d'une grande pression, et, s'il y a possibilité, comment l'appliquer de manière à être utile dans les arts ou les manufactures?—*Une médaille d'argent.*

Conditions.—1. Les productions doivent être transmises, *franc de port*, au secrétaire des minutes, William HENDERSON, écuyer, le ou avant le 1er. Novembre prochain.

2. Les productions écrites peuvent être en langue française ou en langue anglaise.

3. chaque production doit avoir une marque de distinction, au choix du concurrent, et être accompagnée d'un billet cacheté, portant sur le dehors la même marque que la production, et au-dedans le nom et la demeure du concurrent, et le titre de la production, lequel billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent obtiendra le prix; sinon, il sera détruit sans avoir été ouvert, en présence des membres, à une assemblée générale de la Société.

4. Les productions deviendront la propriété de la Société, à moins d'une stipulation au contraire, lors de leur transmission à la Société.

5. Sa Société se réserve le droit, dans tous les cas, d'adjuger tel prix ou marque d'approbation autre que le prix offert pour toute production particulière, qu'elle jugera expédient d'adjuger, ou de retenir le prix, lorsqu'il paraîtra n'avoir pas été mérité.

6. Entre les mois d'Octobre et de Janvier, la Société décidera du mérite des productions qu'elle pourra avoir reçues, pour concourir, sur aucun des sujets ci-dessus, et adjugera et distribuera les récompenses, à l'assemblée anniversaire, qui aura lieu pour cette fin, le jeudi 12 Janvier prochain.

INSTITUT DES SOURDS-MUETS DU CANADA — Cette institution, la première de ce genre dans les possessions anglaises de cet hémisphère, sera ouverte, à ce que nous apprenons, le mercredi 15 de ce mois, dans la maison neuve de monsieur Hamel, arpenteur, sur l'esplanade. Elle ne sera placée là que momentanément. La législature désirant être guidée par les renseignements les plus exacts dans les mesures projetées en faveur de cette classe de personnes, a ordonné qu'il en fût fait un dénombrement dans le recensement général qui doit se faire dans le cours de l'été. Peu de personnes ont une juste idée du nombre de ces infortunés. M. Macdonald nous apprend que dans la ville et les faubourgs de Québec il en a déjà trouvé vingt-deux. La législature a aussi voté une somme d'argent pour obtenir des plans qui lui doivent être soumis dans sa prochaine session; mais M. Macdonald désirant se mettre immédiatement en activité, autant que possible, un nombre de messieurs de cette ville se sont généreusement cotisés pour lui procurer un local temporaire. L'enseignement sera gratuit, et la

pension, pour ceux qui ne pourraient pas venir à l'école comme externes, sera aussi modérée que les circonstances le permettront.

POSTSCRIPTUM. Le paquebot *Birmingham* a apporté à New-York des nouvelles de Londres jusqu'au 7 mai. Des lettres de Berlin et de Cracovie disent que le général Dwernicki a remporté une victoire décisive sur le général Rudiger, dans la Volhynie; que la plus grande partie des troupes de ce dernier ont passé du côté des Polonais, et que la population de la province se levait en masse. Les nouvelles arrivées ce matin, dit le *Messenger* du 2 Mai, annoncent trois faits extraordinaires: l'occupation de Siedlec par le général Polonais Uminski; la retraite de l'aile gauche des Russes, stationnée à Kock, sur Vieprz et Radjew, et la retraite du maréchal Diebitsch lui-même au delà du Bug. Rien ne peut expliquer ces faits remarquables et sérieux, qui décideraient de la liberté de la Pologne, si ce n'est l'insurrection des Lithuaniens, des Volhyniens, &c. qui a obligé Diebitsch de marcher au secours de l'empire, menacé de démembrement par une révolution qui paraît s'étendre de la Livonie à la Podolie, et qui peut-être en ce moment trouble St. Petersbourg même.

Le duc Guillaume de Brunswick a annoncé par proclamation qu'il a définitivement pris les rênes du gouvernement.— Les journalistes français assurent que leur gouvernement a résolu d'intervenir en faveur des patriotes italiens, et que le fils de M. C. Perier est parti de Paris pour Rome le 1er. Mai.— Des dépêches télégraphiques de Lyons avaient annoncé la mort du roi de Sardaigne.— Le comte Capo d'Istria a été obligé de se démettre du gouvernement de la Grèce, et il a été établi un conseil exécutif, à la tête duquel est Mavro Michali.

Londres, 7 Mai.— Il y a en ville une lettre apportée par un vaisseau marchand de Lisbonne, qui dit que Don Miguel a cédé sur l'article des réclamations de la France, et qu'il a consenti à tout ce qu'on exigeait de lui.

Le général Gascoyne a perdu son élection à Liverpool. On pense que le ministère gagnera beaucoup, par les nouvelles élections, en Angleterre et en Irlande, mais qu'il perdra un peu en Ecosse, où la franchise élective est presque nulle pour le peuple.

Mariés :— A Cornwall, H. C., le 28 Mai dernier, l'honorable George PYRE, Juge de la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal, à Dlle Catherine SMITH;

A L'Assomption le 6 de ce mois, Edouard Étienne RODIER, écuyer, Avocat de Montréal, à Dlle Élise BEAUPRÉ, fille de Benjamin BEAUPRÉ, écuyer, de L'Assomption.

Décédée :— A St. Denis, le 1er. de ce mois, Dame Josephite LAROSE, âgée de 90 ans

Commissionnés :— Robert JOHNSTON. écr. Avocat et Procureur; Mr. Pierre Henri Dufresne, Notaire public.

RECEMMENT PUBLIÉ, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie recti*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson, sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière, Que j'aime à voir les hirondelles*, &c.)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Épigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

MAISON DE PENSION.—Deux ou trois Messieurs qui désireraient prendre pension chez une famille respectable, et dans une partie centrale, salubre et tranquille de cette ville, pourraient trouver ce qui leur convient, en s'adressant au propriétaire de ce journal.

14-Mai 1821.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

LE Soussigné a vendre, L'ARITHMÉTIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE, le VOYAGE DE FRANCHÈRE, &c. &c. M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie

LE Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue St. Charles, Maché-Neuf. M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS EN FRANÇAIS, PAMPHLETS, REQUÊTES, AVERTISSEMENS, &c.

UNE personne d'un âge mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Commis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur. Montréal, 24 Septembre 1830.